

Présentation du projet



LE PROJET EN CHIFFRES

Budget: 6500 €

MADAGASCAR



Pourquoi ce projet ?

Selon l'UNICEF, à Madagascar, **près de 90% des enfants déclarent avoir été victimes de maltraitance** au sein de leur famille (châtiments corporels, agressions psychologiques...). Les violences sexuelles sont très répandues dans le cadre de la violence intrafamiliale et semblent acceptées par la société. **Plus d'1 jeune sur 2 affirment avoir subi de la violence en milieu scolaire**. Ces violences correspondent aussi bien à des violences entre pairs (bousculades et bagarres dans la cour) que des violences d'adultes envers les enfants (châtiments corporels, privations, abus sexuels et violences psychologiques).

Par ailleurs, environ **65% de ces enfants considèrent le châtiment corporel au sein du domicile familial comme étant justifié**.

De plus, la pauvreté endémique pousse les enfants vers différentes formes de **travail infantile** (dont l'exploitation sexuelle) et favorise la déscolarisation.

Les filles sont les **premières victimes des violations** des droits de l'enfant et subissent en général une double discrimination, de par leur âge et de par leur sexe.

Dans la région d'Analamanga, **plus de 80% des enfants de 1 à 14 ans ont déjà subi des formes de discipline violente sévères**. Environ 33% des enfants de 5 à 17 ans sont engagés dans un travail infantile, et seul 46% des enfants fréquentent l'école secondaire. Les services de protection sont absents. Les constats sur la prédominance de violences à l'égard des enfants, et la **méconnaissance des enfants de leurs droits et des dispositifs de signalement** démontrent l'urgence de mettre en place des systèmes de protection plus effectifs. Il convient de **sensibiliser les enfants, ainsi que les acteurs responsables** (familles, enseignants, communauté, Etat), sur leurs droits fondamentaux, et les former afin qu'ils puissent porter leur voix pour en réclamer la bonne application.

UEPLM Madagascar a donc décidé de mettre en œuvre un projet pilote en 2021 au sein de deux établissements publics primaires partenaires de son Programme VAHATRA. Le projet reposait sur la sensibilisation, la participation et l'implication d'un groupe d'enfants de 8 à 12 ans, à travers notamment la mise en place de « **Club Droits** » en milieu scolaire.



Des enfants présentent leur ville idéale lors d'une séance de sensibilisation aux droits de l'enfant en 2021

Suite aux résultats de ce projet, UEPLM a décidé de le **renouveler en 2023 dans 2 nouvelles écoles**. Ce renouvellement prend en compte les réussites et échecs du projet précédent pour adapter les diverses activités, que ce soit en termes de chronogramme, de logistique, d'implication des diverses parties prenantes mais aussi du contenu des séances de sensibilisation. Il a également été décidé de mettre en œuvre le projet dans une autre zone du programme, où l'implication des enseignants est davantage démontrée.

Qui sont les bénéficiaires ?

Les bénéficiaires sont les élèves et enseignants des deux écoles cibles (Ankarefo et Andranonahoatra):

- **172 garçons de 8 à 12 ans**
- **152 filles de 8 à 12 ans**

Parmi eux, **20** seront **membres des Clubs Droits** (10 par école).



25 enseignants seront formés aux droits de l'enfant et à la protection. **4 d'entre eux** seront désignés "**point focal**" afin d'animer les clubs aux côtés du partenaire technique.

Les bénéficiaires indirects du projet sont les membres de la communauté, sensibilisés par les enfants lors de grands événements.

Les élèves et enseignants de 11 autres écoles et CEG seront sensibilisés via les pièces de théâtre jouées par les enfants à l'occasion d'une tournée dans la zone du programme Vahatra.



Comment se déroulera le projet ?



Présentation du projet aux écoles partenaires pour validation

Après la sélection et la validation des écoles bénéficiaires du projet, l'équipe d'Un Enfant par la Main à Madagascar prendra contact avec les responsables des écoles et les responsables du comité des parents d'élèves. Cette présentation aura pour but d'initier un accord sur la création de Clubs Droits pour des enfants de 8 à 12 ans.



Sensibilisation et formations des enseignants

Les enseignants des deux écoles cibles seront rassemblés pour une séance de formation d'une journée. UEPLM recrutera des animateurs de l'**Association des Enfants d'Antananarivo (AEA)** pour animer ces formations, avec l'appui de la chargée de protection et des parrainages d'UEPLM Madagascar.

La formation portera sur les thématiques suivantes:

- La Convention internationale relative aux droits de l'enfant
- La protection des enfants
- Les techniques d'animation et de communication non-violente
- Le rôle des enseignants en tant que point focal pour les Clubs Droits



Séance de sensibilisation aux droits auprès des enseignants des écoles d'Antoby et Antanetibe en 2021

Les enseignants désignés **point focal** à la fin de la séance seront invités à signer un protocole d'engagement, gage de leur implication auprès des Clubs Droits.

La formation des enseignants aura pour but d'instaurer, dans l'école primaire, un **environnement favorable au développement des enfants**, et de présenter les modalités de mise en place d'un Club Droits. Elle permettra également de recueillir les points de vue des participants. Sensibiliser les enseignants à ces problématiques les aidera donc à instaurer, dans les écoles ciblées, un **climat de confiance et à favoriser la prise de parole des enfants**.

Sensibilisation des enfants de 8 à 12 ans des écoles partenaires

Les animateurs organiseront ensuite une **sensibilisation générale sur les droits de l'enfant dans chacune des écoles cibles**, sur toute la journée. L'objectif de cette sensibilisation est d'initier la création des Clubs Droits et de promouvoir les droits des enfants auprès de l'ensemble des élèves. Après avoir évalué le niveau de connaissances des enfants sur leurs droits, la séance aura pour but de leur présenter le cadre légal de leurs droits, les différents abus dont ils peuvent être victimes et la manière de signaler ces abus par des activités comme "la ville idéale" ou "les droits de l'oisillon". Ces deux activités permettent aux enfants de devenir **acteurs de la mise en œuvre de leurs droits**, par des réflexions adaptées à leurs capacités, sur leur environnement et la protection de l'enfance. A l'issue de ces séances, **les membres des Clubs Droits seront élus**.



➡ Constitution des Clubs Droits

Chaque club sera composé de **10 membres, du CE au CM2, dans le respect de la parité fille/garçon**. Les animateurs s'assureront que les élèves membres aient le niveau requis pour leur responsabilité au sein du Club (aisance à l'oral, motivation, bonne écriture). Les parents des enfants membres des clubs seront sensibilisés par les points focaux, afin de s'assurer de leur autorisation, leur implication et pour obtenir le droit à l'image de leurs enfants.



Une séance de sensibilisation en 2021

➡ Sensibilisation des enfants membres des clubs et renforcement de leurs capacités

Les Clubs Droits se réuniront en dehors des heures de cours, au moins deux samedis par mois, sous la supervision d'une animatrice qui encadrera les sensibilisations avec les enseignants points focaux. Chaque séance abordera une **thématique spécifique**, mais aussi des **thématiques transversales** telles que l'environnement, le leadership, la coopération... Chaque lundi matin, les Clubs devront rendre compte des sujets abordés auprès des autres enfants.

Les séances permettront aux enfants de **réfléchir collectivement sur leurs droits et la protection de l'enfance**. Elles ont également pour but de mettre en avant les problématiques principales que rencontrent certains enfants et de permettre la prise de parole sur certains sujets sensibles dans la société. Par exemple, au cours des séances des clubs, les enfants pourront : discuter tous ensemble de la meilleure façon de s'organiser pour améliorer l'effectivité de leurs droits et comment informer tous les enfants de l'école, mener des activités dans l'école, en classe ou dans la rue, pour faire connaître et respecter leurs droits, apprendre à se faire entendre, planifier les activités pour le Mois de l'Enfance en juin ou encore créer des dessins, poèmes et chants qui permettront d'informer les adultes



Animation lors d'une séance avec un Club Droits en 2021

Organisation d'ateliers théâtre

En 2021, un **livret sur les droits de l'enfant** a été créé dans le cadre d'ateliers artistiques. Cette année, il sera proposé aux enfants de concevoir des **pièces de théâtre**, qu'ils pourront jouer à l'occasion d'événements célébrant les droits de l'enfant (ex. journée internationale des droits de l'enfant le 20 novembre).

Avec l'appui de l'**organisation APLM**, les enfants écriront des histoires mettant en avant un ou plusieurs droits de l'enfant. Les animateurs de l'**association Zara Aina** aideront les enfants à les mettre en scène.



Animation avec les enfants lors de la Journée internationale des droits de l'enfant en 2021

Célébration du Mois de l'Enfance et de la JIDE avec les enfants et leur communauté

Le projet profitera de grandes dates clés dans le calendrier pour sensibiliser la communauté de Fihaoanana sur les droits de l'enfant. Ainsi les clubs prépareront des animations pour célébrer le **Mois de l'Enfance** (juin) et la **Journée internationale des droits de l'enfant** (20 Novembre). Les enfants pourront jouer les pièces de théâtre qu'ils auront écrit, lire des poèmes, organiser des parades dans la communauté. Un grand travail de communication sera réalisé dans la commune en amont, afin d'informer les parents d'élèves et autres membres de la communauté.

Les représentations théâtrales pourront aussi avoir lieu lors d'activités organisées par la **Plateforme de la Société Civile pour l'Enfance (PFSCE)**.

Le livret conçu en 2021 sur les droits fondamentaux de l'enfant sera répliqué et distribué à toutes les écoles partenaires du programme VAHATRA.

ny fizozaza ?

Foto-kevitra 4 lehibe

Tsy fanavakavahana

Mitovy avokoa ny zaza rehetra na dia samy hafa aza. Mitovy zo amin'ny mpiara-mianatra aminao ianao sy amin'ny zaza rehetra eran-tany.



Tombontsoa lehibe indrindra ho an'ny zaza

Midika izany fa ny olon-dehibe amin'ny ankapobeny dia tokony mikatsaka ny hahasoa anao sy hanatsara ny fiadanam-piainanao. Ny fahasambaran'ao sy ny zo anao no zava-dehibe noho ny an'ny olon-dehibe.



Fiainana sy fivelarana feno

Manana zo hialehibe sy hivelatra ianao ary tsy tokony hiahiahy ny ho noana, tsy tokony hatahotra ny harary ary tokony afaka mankany am-pianarana mandritra ny fotoana tsy voafetra.



Fanajana ny hevitra ny zaza

Manana zo haneho hevitra ianao, ary adidin'ny olon-dehibe ny mihaino anao. Na any an-trano izany, na any an-dalambe, na any am-pianarana, tokony ho raisina mba ho dinihana ny teninao ary manan-danja ny hevitrao !



Extrait du livret réalisé en 2021



Quels seront les résultats ?

- Les enfants des écoles d'Ankarefo et d'Andranonahoatra sont sensibilisés sur leurs droits et la protection de l'enfance;
- Les enfants membres des clubs savent parler de leurs droits fondamentaux et sont en mesure de les revendiquer;
- Les enfants membres des clubs sensibilisent leurs pairs sur les droits de l'enfant;
- Les enseignants sont sensibilisés et s'engagent pour le respect des droits de l'enfant;
- Les enfants sont formés à la prise de parole en public et au leadership;
- Des outils de sensibilisation sont créés;
- Les enfants et enseignants points focaux organisent des animations pour le Mois de l'Enfance et la journée internationale des droits de l'enfant.

Via la sensibilisation à la lutte contre les violences, la non-discrimination et l'égalité des sexes, ce projet contribue à la réalisation des Objectifs de Développement Durable (ODD) 5 et 16 :



ODD n°5 : Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles

ODD n°16 : Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives (...), assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous



Une approche fondée sur les droits de l'enfant

L'activité des clubs donne une large place à la **participation**, en renforçant les capacités des enfants à prendre la parole et à être entendus, sans leur porter préjudice. Elle est l'illustration d'une **approche fondée sur les droits de l'enfant (AFDE)**. En vertu de cette approche :

- Les **causes profondes**, immédiates et sous-jacentes de la non-réalisation des droits sont visées. Les séances avec les clubs permettront de faire ressortir ces causes et les traiter.
- Les **acteurs responsables** tels que les enseignants doivent assurer le respect, la promotion et la protection des droits de l'enfant en créant des environnements favorables à l'accomplissement des droits. Des séances de sensibilisation visent ainsi spécifiquement les enseignants.
- Les enfants sont des **détenteurs de droits**, acteurs de leur propre développement et doivent être soutenus pour les revendiquer. Ce soutien sera apporté au sein des clubs grâce aux enseignants et à l'encadrement de formateurs assurant leur animation.

Un projet dans la durée

La pérennité de ce projet sera assurée à plusieurs niveaux puisqu'il implique différents bénéficiaires et acteurs.

L'implication des écoles et des enseignants dans la création des Clubs Droits favorise la pérennité de ceux-ci. En effet, la sensibilisation préalable des enseignants permettra à ces derniers de prendre connaissance de la mesure de cette problématique et de l'importance de perpétuer les clubs. Ces derniers se réunissant plusieurs fois par an, la sensibilisation récurrente des enfants sera assurée. De plus, lors des réunions des Clubs Droits, les enfants réaliseront des posters et des dessins qui seront mis en évidence au sein de l'école, permettant ainsi de sensibiliser quotidiennement les élèves des écoles.

Enfin, lors du Mois de l'Enfance et de la journée internationale des droits de l'enfant, les membres des Clubs Droits participeront à des activités qui permettront la sensibilisation de leurs pairs et de la population adulte, notamment via des pièces de théâtre.

Un plaidoyer sera mis en œuvre pour sensibiliser les autorités locales afin qu'ils fassent du respect des droits de l'enfant une de leur priorité dans la commune.

L'ensemble de ces dispositifs et de ces partenaires assureront la pérennité du projet.



Jeu de coopération à l'occasion de la Journée internationale des droits de l'enfant en 2021

A propos de l'association

Fondée en 1990, UEPLM est une association de solidarité internationale, agréée par le Comité de la charte du don en confiance depuis 1996 et membre du réseau ChildFund Alliance.

Sa mission est de permettre aux enfants défavorisés de devenir des adultes autonomes et responsables grâce à une approche pragmatique, globale et pérenne du développement.

A Madagascar, UEPLM est présente depuis 1997, à travers des programmes de parrainages menés dans deux écoles. En 2016, UEPLM a également apporté son soutien à l'association Enfants du Soleil, qui a pour objectif de réinsérer les enfants des rues. En 2019, l'association a ouvert un bureau à Madagascar et soutient 13 nouvelles écoles situées dans la province d'Antananarivo, et intégrées à un Programme de parrainage mutualisé. L'objectif de ce Programme est d'améliorer de manière durable les conditions de vie des enfants et familles de la zone.